

N° 224

SÉNAT

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

Annexe au procès-verbal de la séance du 28 juin 1960.

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

autorisant le Président de la République à ratifier des amendements à la Convention du 28 juillet 1946 créant l'Organisation mondiale de la Santé.

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Affaires sociales.)

Le Premier Ministre.

Paris, le 25 juin 1960.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier des amendements à la Convention du 28 juillet 1946 créant l'Organisation mondiale de la Santé, adopté, en première lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 23 juin 1960.

Le Premier Ministre,

Signé : MICHEL DEBRÉ.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 319, 442, 683 et In-8° 122.

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

PROJET DE LOI

Article unique.

Le Président de la République est autorisé à ratifier les amendements aux articles 24 et 25 de la Convention du 28 juillet 1946 créant l'Organisation mondiale de la Santé tels qu'ils résultent du texte ci-joint adopté par la douzième Assemblée générale de la Santé le 28 mai 1959.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 23 juin 1960.

Le Président,

Signé : Jacques CHABAN-DELMAS.

NOTA. — Voir les documents annexés au n° 319 (Assemblée Nationale, 1^{re} législature).